

manifestation qu'accueillirent les clameurs délirantes des tribunes, Boyer-Fonfrède prononça un admirable discours pour défendre ses collègues menacés, commençant par ces mots : « Citoyens, si la modestie n'était pas un devoir plutôt qu'une vertu dans un homme public, je m'offenserais de ce que mon nom n'a pas été inscrit sur la liste honorable qui vient de vous être présentée... » paroles vibrantes qui électrisèrent si bien la salle que les trois quarts des députés, se levant, crièrent : « Et nous aussi ! tous ! tous !... » — simple fait qui montre bien, qu'à cette date encore, les Girondins pouvaient peut-être ressaisir leur majorité, s'ils avaient montré plus d'énergie. Le lendemain, 16 avril, quand on remit en discussion l'adresse de la commune, Lasource fut le seul à trouver des accents courageux ; l'assemblée se contenta de passer à l'ordre du jour. Parmi les journaux, le *Patriote Français*, seul, publia cette courte note sur l'incident : « Les citoyens de Paris ont été un peu surpris d'apprendre par les papiers publics qu'ils avaient adhéré à une pétition et à une liste de proscription contre une partie de la Convention nationale ; ils pensent que le maire Pache rêve des adhésions, comme l'orateur Robespierre rêve des interruptions. Un courrier extraordinaire, envoyé à Marseille par les Jacobins, a annoncé en passant à Avignon, que Buzot, Brissot, Guadet et Gensonné étaient en état d'arrestation. Ce sont de bien mauvais plaisants que ces Jacobins¹... » — Le 20, néanmoins, les Girondins jugèrent utile de revenir à la charge, et Gensonné, Fauchet, Guadet, Vergniaud se succédèrent à la tribune où ils prononcèrent d'éloquents discours, qui emportèrent finalement le décret suivant : « *La Convention nationale improuve, comme calomnieuse, la pétition qui lui a été présentée par trente-cinq sections de Paris, adoptée par le conseil général de la commune...* »

Au milieu de tels débats, rares étaient les instants où l'on pouvait s'occuper de questions sérieuses ; la Consti-

1. *Le Patriote français*, n° MCCCXLIII.

tution elle-même, le premier devoir de la Convention, se trouvait forcément assez négligée. C'est sous l'impression de cette lacune que Buzot, le 13 avril, demanda « que les bases du gouvernement à donner aux Français fussent discutées avant tout, afin que le peuple fût plus fort pour repousser les ennemis de l'extérieur », — motion qui lui attira cette réplique de Robespierre : « Eh ! qu'importe la perte de quelques instants ! Faisons des lois contre les tyrans, c'est le moyen le plus sûr de les vaincre... » — Dans la suite, quelques séances cependant furent données à l'étude des Droits de l'homme, et Buzot y plaça de loin en loin quelques observations, telles que celle-ci du 19 avril : « Je pense que hors les temps de révolution, la liberté de la presse ne peut être suspendue ni limitée... »

Avec des alternatives de calme et de violence, le mois s'écoula ; dans la dernière semaine, notre député eut encore quelques occasions d'intervenir, notamment le 29 avril où l'intérêt de ses compatriotes le fit monter à la tribune. Plusieurs individus du département de l'Eure venaient d'être déférés au tribunal révolutionnaire : pourquoi les avoir ainsi soustraits à leurs juges ordinaires ? c'était un déplacement « dispendieux pour la République et pour les parents des accusés... » — Duroy, qui, en qualité de commissaire député dans l'ouest, avait ordonné cette mesure, de concert avec Bonnet, répondit à Buzot qu'il n'avait agi de la sorte qu'en vertu des ordres formels de la Convention ; que, du reste, les prisonniers étaient gens fort peu recommandables : quelques nobles, — un Saint-Aubin, un Laroque, — de mauvais sujets, — un Lacaille, un Duffaux, — puis un ci-devant gendarme : leur crime était d'avoir fomenté des troubles pour empêcher les derniers enrôlements...

Ce n'était là qu'un léger incident. Deux autres motions que Buzot avait présentées en même temps, soulevèrent de plus vives récriminations. Aux termes de la loi, le tribunal révolutionnaire devait être renouvelé le 1^{er} mai. Quelqu'un demanda qu'on lui continuât provisoirement ses fonctions, en attendant que les départements pussent envoyer de nouveaux jurés ; le député de l'Eure

crut devoir combattre la proposition en disant : « Ces jurés ne peuvent pas arriver avant un mois, cependant il importe que le jury soit renouvelé le plus tôt possible, car en prononçant de fréquents jugements de mort, on contracte l'habitude... » Il n'en fallut pas davantage pour déchaîner les colères ; dans le tumulte grandissant, Buzot s'écria : « Ces murmures, qui ne peuvent venir que d'une opinion dépravée, n'arracheront pas de mon cœur les sentiments de l'humanité... » et il insista pour que la Convention « renouvelât le jury actuel, de la même manière dont elle l'avait élu... » Puis, quand le bruit se fut calmé, il reprit la parole : évoquant la loi fameuse qui punissait de mort quiconque tenterait le rétablissement de la royauté, — loi jadis édictée sur sa propre initiative, — il montra quels abus naissaient de son application laissée au bon plaisir des juges et demanda le vote d'un décret interprétatif, qui, nettement, posât les limites de la « terrible » mesure...

Ces sages idées, de suite repoussées, ne pouvaient sourire aux Jacobins, maintenant aveuglés par le sang ; toute la gauche se leva contre leur auteur, le prenant personnellement à partie, et Legendre hurla : « Buzot veut détruire le tribunal, parce qu'il juge ses complices qui sont aussi ceux de Dumouriez... Nous ne souffrirons pas qu'il fasse perdre du temps à la Convention ; il parle en contre-révolutionnaire ; il prend le parti des conspirateurs... Peuple, voilà les assassins de la liberté !... » Ces mots se perdirent dans le tumulte, le président dut se couvrir et suspendre la séance.

Le lendemain, 30 avril, l'agitation s'accrut encore. Un discours de Ducos, sur les subsistances, amena de tels désordres, qu'il fallut faire évacuer les tribunes, et que Barbaroux demanda le départ de l'assemblée pour Versailles. Buzot ne pouvait laisser passer cette idée, qui lui était chère, sans la défendre, et, dans un beau mouvement d'éloquence, il dépeignit le triste état de l'assemblée, désemparée au point de ne pouvoir même travailler à la Constitution, opprimée sans cesse par vingt pouvoirs plus affermis qu'elle... Maintenant, depuis de tristes évé-

nements, « dont il ne fallait pas rappeler l'époque », les criminels d'alors s'étaient emparés de toutes les places, « armée, ministère, département, municipalité » ; on n'entendait plus que « cris forcenés » ; on ne voyait plus que « figures hideuses, hommes couverts de sang et de crimes »... Dans un tel désarroi, la Convention était désarmée, incapable de se faire obéir... Et alors, se faisant accusateur, Buzot dénonça le siège du mal, accusa les Jacobins, cria malgré les clameurs : « Voyez cette société jadis célèbre ; il n'en reste pas trente de ses vrais fondateurs. On n'y trouve que des hommes perdus de crimes et de dettes. Lisez ses journaux, et voyez si, tant qu'existera cet abominable repaire, vous pouvez rester ici... »

Des cris lui répondirent : « Nous sommes tous Jacobins », Basire s'élança vers lui, l'insultant : « Les départements connaissent ton infamie, scélérat !... » L'assemblée ne s'arrêta même pas à la proposition de Barbaroux, la discussion se continua sur la taxe des denrées.

Le mois de mai s'ouvrit dans ce déchaînement des passions ; dès le 1^{er}, une députation du faubourg Saint-Antoine suscita de nouveaux incidents. Elle venait réclamer la création d'un impôt sur les riches : « La Révolution, disait-elle, n'a encore pesé que sur la classe indigente, il est temps que le riche, que l'égoïste, soit aussi, lui, républicain, et qu'il substitue son bien à son courage... » et l'orateur, chargé de développer ces principes, ajoutait, menaçant : « Si vous n'adoptez pas ces mesures, nous vous déclarons, nous qui voulons sauver la chose publique, que nous sommes en état d'insurrection : dix mille hommes sont à la porte de la salle... » La Gironde aussitôt, voyant là la manifestation d'une dangereuse conspiration, réclama l'incarcération des pétitionnaires, et, comme Couthon prenait leur défense, Buzot lui riposta : « Je ne sais comment on a pu proposer de ne pas mettre en état d'arrestation les citoyens perfides ou égarés qui sont venus vous insulter de la part d'hommes qui sont égarés eux-mêmes. Lorsqu'un de vos commis-

saïres fut insulté à Orléans, vous avez pris une mesure bien autrement sévère. Est-ce donc parce que vous êtes à Paris que vous n'osez ni parler ni agir ?... » — A ce moment même, une seconde députation du faubourg Saint-Antoine fut introduite, qui désavouait l'adresse criminelle de la première; la Convention, sans aller plus loin, passa à l'ordre du jour sur le tout.

L'atmosphère n'en demeura pas moins chargée de haine; chaque jour, le moindre prétexte amenait de tristes conflits. La ville de Paris d'ailleurs retombait dans l'agitation; les sections devenaient le théâtre de troubles graves, habilement entretenus par la Commune toute-puissante, maintenant l'échafaud était dressé en permanence, les arrestations se succédaient sans trêve.

Une d'elle au moins toucha de plus près Buzot et motiva son intervention à la séance du 8 mai. Comme il s'élevait en effet contre certaines mesures arbitraires, quelqu'un lui cria : « Est-ce parce que votre domestique a été arrêté sur le cheval de Dugazon ?... » Ainsi interpellé, il conta les faits : le 5, son domestique, — Joseph, sans doute, — monté sur le cheval d'un de ses amis, avait été arrêté, conduit au Garde-meubles, mis au secret, parce qu'il n'avait pu présenter de carte civique, carte que la section des Quatre-Nations lui avait toujours refusée à cause de son maître. Averti, Buzot était allé le réclamer à la mairie... ; laissons-lui ici la parole, car le tableau est piquant, quoique bien fréquent à l'époque :

« J'y trouvai, dit-il, entre autres personnes, un de ces hommes à grandes moustaches et à grand sabre, tels qu'on en voit souvent dans les environs de la Convention : mon domestique me fut refusé. Il y avait des témoins du fait; je demandai leurs noms : on me les refusa. Le grand homme me demanda si j'avais besoin du sien : « Il est au bout de mon sabre », ajouta-t-il. Je lui répondis que je l'attendais avec mon courage, et quelques balles dont j'étais muni. Je sortis; la garde présente voulut m'accompagner; je refusai; mais elle me suivit. J'arrivai chez le maire; il me reçut décemment. J'y étais à peine qu'un

officier municipal et l'officier de la garde entrèrent fort échauffés. Le sujet de la querelle était l'arrestation de l'homme à grandes moustaches, et la cause de son arrestation, la menace qu'il avait faite de ne se retirer qu'avec ma tête. Cet homme fut conduit devant le comité de police, qui le fit relâcher, parce que, disait-il, cet homme était un vrai patriote, un bon citoyen. Enfin, après deux heures et demie d'un interrogatoire dans lequel on épuisa tous les moyens pour faire naître des contradictions dans les réponses, mon domestique me fut renvoyé... »

Dans cette séance du 8 mai furent étudiés les moyens de ramener l'ordre dans Paris. A cette occasion, Buzot déclara que les citoyens de la capitale devaient périr plutôt que de tomber sous le joug des oppresseurs : « Quant à moi, dit-il, on a souvent menacé ma vie; mais, je le déclare, il en coûtera cher à ceux qui me l'arracheront; j'en ai le serment de mon département... » — Nè devons-nous pas voir là le premier symptôme de ce que devint ensuite l'insurrection fédéraliste ?

En dehors de cette séance du 8 mai, nous ne voyons guère en cette période notre député paraître à la tribune, si nous en exceptons la journée du mardi 7, la veille, où il prit encore la parole sur un projet d'instruction qui avait été présenté par Cambon, sur les devoirs et les droits des représentants du peuple dans les départements, — projet que Buzot combattit en demandant, sans succès d'ailleurs, la question préalable, disant : « Je ne veux donner à personne le droit de voler et de piller mon pays... » Une ancienne inimitié le séparait d'ailleurs de Cambon qu'il dépeindra dans ses *Mémoires* sous des traits cruels, long portrait dont nous citerons seulement ce passage : « Il y avait à la Convention nationale, dans le nombre de ceux qui ouvraient ou fermaient à volonté les coffres de la nation, un certain homme de grotesque allure, que l'ignorance de tous avait rendu fameux dans l'art de faire des assignats et d'acheter à des prix énormes l'argent que les assignats ne pouvaient suppléer. Cet homme s'appelle Cambon, honnête fripon qui, en parlant toujours de

ménager les deniers du peuple, ne savait bien ménager que les siens¹... »

Pendant une semaine encore la situation se maintint, plusieurs séances purent être consacrées à la Constitution. Isnard et Buzot demandèrent, le 10 mai, qu'elle fût précédée d'un décret établissant un pacte social; Marat, de suite, dénonça cette motion comme une preuve du fédéralisme des Girondins. Ceux-ci, malgré l'attaque, reprirent bientôt l'offensive, encouragés par l'appui d'un certain nombre de départements. C'est ainsi qu'une adresse avait été présentée, le 3, au nom des habitants de Bordeaux, protestant contre les récentes pétitions qui avaient réclamé la mise en accusation de vingt-deux députés. Sans plus tarder, Barbaroux s'éleva contre l'influence des Jacobins dans l'administration, étalant au grand jour les passe-droits éhontés dont avaient profité les adhérents de ces derniers; Buzot appuya ces dénonciations: « J'espère, dit-il, que nous verrons un jour la source de ces fortunes subites et scandaleuses; quel est, citoyens, celui qui a le droit de s'emparer des places de la République, de les donner à ses parents? »

Un moment on put croire que la Gironde allait l'emporter: le 18, en effet, elle obtint un décret qui chargea une commission de douze membres d'examiner les arrêtés de la commune depuis un mois; les membres qui composaient cette commission appartenaient à la droite pour la plupart. — Malgré cela, la Montagne fait adopter l'impôt forcé d'un milliard sur les riches, et c'est en vain que Buzot s'écrie: « En tuant le riche, vous tuez le pauvre. Vous ôtez à la population des départements qui veut travailler et non piller pour vivre, le moyen de subsister; vous perdez le crédit public... » La discussion souleva de tels tumultes que Boissy-d'Anglas demanda l'évacuation des tribunes, et que Buzot trouvant la mesure insuffisante, déclara: « Il faut que les tribunes de la Convention appartiennent à tous les citoyens et non à quelques femmes forcénées, avides de meurtre et de sang, qui vont

1. *Mémoires*, p. 84.

puiser les principes les plus féroces dans des sociétés dépravées. Je demande qu'il soit distribué, dans chaque section, des billets qui seront délivrés par les présidents de sections en assemblée générale. » A quoi Marat riposta: « C'est le plan de la femme Roland! »

Pendant ces débats, les délégués se réunissaient à l'hôtel de ville en comité central révolutionnaire. Là, l'un des assistants, Bizé, expose que les patriotes sont en minorité à la Convention; qu'un nouveau 10 août devient nécessaire; qu'il faut arrêter sur-le-champ les vingt-deux députés entachés de suspicion, les conduire dans une maison écartée, les y égorger, jeter leurs cadavres dans une fosse remplie de chaux vive, et, pour expliquer leur absence, écrire aux départements qu'ils ont émigré. — Le mardi 23 mai, une députation de la section de la Fraternité vint dénoncer ce complot à la Convention; Marat rejeta les accusations sur la Gironde, mais Buzot précisa les faits: «... Dimanche, à midi, dit-il, le coup devait être porté. Les conspirateurs s'étaient réunis dans une salle de la mairie, et le maire de Paris ne se trouvait pas alors parmi eux... » Un défaut d'entente, des querelles de personnes, avaient fait avorter le complot: la liste des suspects à emprisonner n'en montait pas moins à sept ou huit mille, parmi lesquels des députés... Et, se rasseyant, Buzot conclut au renvoi de l'affaire à la commission des Douze, renvoi qui fut aussitôt prononcé. C'était la dernière fois qu'il devait prendre la parole à la Convention... Les événements se précipitent dès lors: après l'arrestation d'Hébert, le 27, à la demande réitérée des sections, la commission des Douze est dissoute; le lendemain on la rétablit; le 29, Paris réclame encore; le 30, l'insurrection se déclare; le 31, à trois heures du matin, le tocsin sonne à Notre-Dame... « A cinq heures, au bruit du tocsin est venu se mêler le bruit des tambours. On bat le rappel dans tous les quartiers. Les barrières sont fermées, les courriers de la poste sont arrêtés, toutes les communications sont interrompues avec le dehors. Une foule considérable, où les curieux, braves gens qui font l'émeute sans le savoir, sont mêlés aux émeutiers de

profession, se dirige vers les Tuileries. Dès huit heures du matin, il n'y a pas moins de dix à douze mille personnes autour de la salle où, depuis le 10 mai, la Convention tient ses séances; aux premières approches de la nuit, il n'y en aura pas moins de quarante mille.

« A une heure, le canon d'alarme s'est fait entendre. Les sans-culottes du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau sont descendus au nombre de huit à dix mille, traînant avec eux leur artillerie, et ils se sont rangés en bataille sur la place du Palais-Egalité.

« Un soleil radieux brille au ciel et réjouit les rues pleines de peuple. Tous les ateliers sont fermés comme en un jour de fête. Les femmes sont assises sur le pas de leurs portes *pour voir passer l'insurrection*¹. »

Toute la journée, les députations des sections défilèrent à la barre de l'Assemblée; l'une d'elles, envoyée par la Commune, vint réclamer, plus spécialement contre les Girondins, le décret de la Convention: « On distingue particulièrement parmi les ennemis de la patrie, les membres du comité des Douze, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, les Buzot, les Barbaroux, les Roland, les Le Brun, les Clavière, tous les fauteurs du royalisme, pros crits par l'opinion!... » Et, au milieu des applaudissements des représentants et des tribunes, les pétitionnaires, suivis d'une foule de citoyens, se confondirent, fraternisant avec les membres de la gauche...

La suite, on la connaît: le 1^{er} juin au soir, une nouvelle députation du département et de la municipalité vient à la Convention, et son orateur, Hassenfratz, s'écrie: « Le peuple est levé; il est debout; il nous envoie auprès de vous, comme il nous a envoyés auprès de l'Assemblée législative, pour demander la suspension du tyran... Nous demandons le décret d'accusation contre Petion, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Buzot, Brissot, Barbaroux, Chambon, Birotteau, Rabaut, Gorsas, Fonfrède, Lanthenas, Grangeneuve, Lehardi, Lesage, etc.; le nombre est de vingt-sept.

1. E. Biré. *La légende des Girondins*.

« Législateurs, il faut en finir, il faut terminer cette contre-révolution, il faut que tous les conspirateurs tombent sous le glaive de la loi, sans aucune considération. Patriotes, qui avez sauvé plusieurs fois la patrie, décrétez tous ces traîtres d'accusation, dites si vous pouvez nous assurer la liberté; nous sommes tous debout, et nous la sauverons. Les derniers conspirateurs mordront la poussière. » — Aucun Girondin ne se dresse pour protester, les honneurs de la séance sont décernés aux pétitionnaires. A minuit et demi, le comité de salut public est chargé de préparer les mesures nécessitées par la situation; la Convention se sépare.

Le dimanche 2, enfin, une nouvelle députation de Parisiens vient, menaçante, réclamer la mise en accusation des vaincus. Seul entre tous, Lanjuinais élève une éloquente protestation contre le violent réquisitoire que Levasseur prononce contre Buzot et « le parti Buzot »; puis Barère, au nom du comité de salut public, demande aux Girondins de se démettre de leurs fonctions; Isnard, Lanthenas, Fauchet, Dusaulx offrent leur démission; Lanjuinais et Barbaroux la refusent; Marat intervient, exige le décret d'accusation; Billaud-Varenne l'appuie; sur ces entrefaites on annonce que la force armée enveloppe la salle, menaçante, obstruant les issues. Sur la proposition de Barère, la Convention sort dans le jardin des Tuileries, parcourt le Carrousel, aux cris de « Vive la République », et revient au palais où Couthon fait voter enfin la mesure suivante qui prononce la chute définitive de la Gironde:

« L'assemblée décrète qu'elle met en état d'arrestation chez eux: Gensonné, Vergniaud, Brissot, Guadet, Gorsas, Petion, Salle, Chambon, Barbaroux, Buzot, Birotteau, Rabaut, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Valazé, Doulcet, Lidon, Lehardi (du Morbihan), Ducos, Lanthenas, Dusaulx, tous les membres de la commission des Douze, Fonfrède et Saint-Martin exceptés, et les ministres Clavière et Le Brun. »

A la demande de Couthon et de Marat, Ducos, Dusaulx et Lanthenas furent aussi exceptés de ce décret.

Pendant ces heures troublées qu'étaient devenus Buzot et ses amis ? Il y a tout lieu d'être étonné de ne point voir intervenir dans les orageux débats qui aboutirent au décret du 2 juin, le député de l'Eure qui, jusque-là, s'était montré l'un des plus intrépides champions dans cette lutte contre la Montagne... Découragé sans doute, voyant aussi la partie définitivement perdue, il s'était renfermé dans le silence, depuis ce 23 mai, où nous l'avons vu pour la dernière fois prendre la parole.

Dès lors, se sentant menacés, ses collègues et lui avaient dû abandonner leurs demeures habituelles et se réfugier dans des maisons sûres¹. Pendant la nuit du 30 au 31 mai, Buzot, Barbaroux, Bergoing, Rabaut Saint-Etienne et Louvet se retirèrent ainsi dans « une chambre écartée où se trouvaient trois mauvais lits, mais de bonnes armes et de bonnes dispositions pour la défense ». Avant le jour, le tocsin les réveilla ; à six heures ils descendirent dans la rue, décidant d'aller à la Convention. A travers la cohue menaçante, ils purent pénétrer dans la salle, assistèrent à la séance, ressortirent sans être inquiétés.

Le lendemain, 1^{er} juin, ils se réunirent encore, pour dîner ensemble, chez Meillan, rue des Moulins : Buzot, Brissot, Vergniaud, Gensonné, Guadet, Louvet, Petion, Salle, Grangeneuve, Barbaroux, d'autres encore, se trouvaient là, « moins occupés de leur repas que de la situation très critique où ils étaient » ; ils examinaient quel parti leur restait à prendre, quand le tocsin recommença de se faire entendre et que quelqu'un vint leur annoncer qu'on était allé mettre les scellés dans leurs domiciles respectifs. Louvet déclara « que désormais on ne ferait plus rien à la Convention, où la Montagne et les tribunes ne permettaient plus de dire un mot, rien qu'animer les espérances des conjurés charmés d'y pouvoir saisir d'un seul coup toute leur proie. Il n'y avait non plus rien à faire à Paris, dominé par la terreur qu'inspiraient

1. Pour ces derniers incidents, *Mémoires* de Meillan, de Petion, de Louvet, passim.

les conjurés, maîtres de la force armée et des autorités constituées ; ce n'était plus que l'*insurrection départementale qui pouvait sauver la France...* » Chacun exposa ses idées ; tandis que certains, comme Louvet, s'en allaient retrouver leur famille, Buzot et plusieurs autres restèrent chez Meillan, et passèrent toute la nuit étendus sur des chaises.

Au matin, le tocsin continuait de sonner, la générale battait, dans les rues on entendait les hurlements de la foule. Il avait été convenu que tous les Girondins s'assembleraient dès l'aube, pour prendre une mesure commune ; une vingtaine seulement purent venir, et résolurent d'attendre les événements ; peu après, ils apprirent que leurs adversaires réclamaient le décret d'accusation contre trente-quatre députés et les douze membres de la commission. Buzot voulut retourner à la Convention, et « périr à la tribune » ; on le retint de force. Seuls, Vergniaud, Barbaroux, Meillan se rendirent aux Tuileries ; les autres demeurèrent ; deux de ceux-là furent alors désignés « pour rédiger une déclaration au peuple français, expositive de leurs principes, qui mettrait leur mémoire à couvert, éclairerait la nation sur les malheurs qui la menaçaient, et réchaufferait en elle l'amour sacré de la liberté ».

Au moment où l'on commençait ce travail, Rabaut-Pomier, frère de Rabaut Saint-Etienne, arriva, et dit « avec l'accent d'un homme hors de lui : — Il n'y a plus de Convention, on fait irruption dans la salle, on s'empare des députés... Sauve qui peut ! Sauve qui peut !... » Tous alors se séparèrent...

La Convention, nous l'avons vu, avait ordonné la mise en accusation chez eux de vingt-neuf représentants ; seize seulement furent trouvés ce jour-là, et plusieurs d'entre eux disparurent dans la suite ; treize autres se déroberent aux recherches dès le 2 juin ; Buzot fut parmi ces derniers.

Le soir même, en effet, un homme dévoué, Grivel, le faisait sortir de Paris, et notre député partait pour

Evreux... Cependant, s'il faut en croire la légende, ce n'était pas sans de longues hésitations qu'il s'était résigné à la fuite : dans l'intervalle, le 31 mai, M^{me} Roland avait été incarcérée à l'Abbaye et il ne pouvait se faire à l'idée de l'abandonner ainsi, répétant : « Je la sauverai ou je périrai avec elle ! » On eut de la peine à lui faire comprendre qu'il s'exposerait inutilement. Peut-être aussi espérait-il que son action dans les départements serait plus efficace que sa présence dans la capitale... Il s'éloigna donc... jamais il ne devait revoir son amie!

CHAPITRE XI

Juin-Août 1793.

L'insurrection fédéraliste.

Dans la nuit du 2 juin, Buzot arriva au Vieil-Evreux, et s'arrêta chez le curé Vallée, frère du Conventionnel, qui lui avait préparé un asile¹... Notre député n'osait pas, en effet, s'aventurer sans précaution dans sa ville natale, ne sachant trop quel accueil elle lui réservait, ni s'il serait reçu « avec vénération », après ces mois de lutte où leurs relations s'étaient refroidies... Il pensait bien, il est vrai, pouvoir compter sur l'administration départementale, présidée encore par son ami l'abbé Le Cerf, mais la municipalité lui donnait des craintes, composée qu'elle était maintenant en grande partie d'esprits avancés, avec le citoyen Ecalard-Chaumont pour maire.

Il passa donc chez l'abbé Vallée la journée du 3 juin, et, prudemment, se fit annoncer au Département. On lui donna l'assurance qu'il serait le bienvenu... La situation se trouvait d'ailleurs facilitée par un fait récent, qui avait fortement surexcité les Ebroïciens contre le pouvoir central : les opérations du recrutement, pour la levée de 300.000 hommes, s'étaient difficilement effectuées sous la surveillance de Duroy et de Bonnet; des troubles avaient suivi; plusieurs habitants avaient été arrêtés. Nous avons

1. Pour le séjour de Buzot à Evreux : Archives de la ville d'Evreux, registres municipaux ; — archives du département de l'Eure, registres du département et du district ; — *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux* ; — Gardenbas, *Précis des événements qui ont eu lieu à Evreux et dans le département de l'Eure, après les journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793* (Evreux, 1793).